

2M MAYOTTE EXPERTISE ET AUDIT

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 2.000 EUROS

SIÈGE SOCIAL : RESIDENCE 4 FRERES SATRANA, PLACE MARIAGE LOCAL 3

97600 MAMOUDZOU

SOCIETE EN COURS DE FORMATION

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 OCTOBRE 2025**

Le 26 octobre 2025,

Au siège social, à Mamoudzou

Les associés de la Société par actions simplifiée dénommée 2M MAYOTTE EXPERTISE ET AUDIT, au capital social de 2.000 euros, divisé en 1.000 actions de 1 euros de nominal chacune, ayant son siège à la Résidence 4 Freres Satrana, Place Mariage Local 3 – 97600 Mamoudzou a tenu une Assemblée Générale ordinaire.

Ordres du jour à titre ordinaire :

- Nomination du premier président
- Nomination du premier directeur général ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

Après délibération, il est décidé de nommer en qualité de président de la SAS Mme Salimata AHAMDA GAYA,

Le président ainsi nommé exercera ses fonctions dans les conditions prévues par les statuts de la société, lesquelles fixent l'étendue de ses pouvoirs, les conditions de rémunération, ainsi que les modalités de révocation le cas échéant.

Madame Salimata AHAMADAGAYA, accepte ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après délibération, il est décidé de nommer en qualité de directeur général de la SAS M. Amiriade MAOULIDA,

Le directeur général ainsi nommé exercera ses fonctions dans les conditions prévues par les statuts de la société, lesquelles fixent l'étendue de ses pouvoirs, les conditions de rémunération, ainsi que les modalités de révocation le cas échéant.

Monsieur Amiraide MAOULIDA, accepte ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DS Paraphe
AM SA

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal

Mme. Salimata Ahamada-Gaya

Président de séance, associé

Signé par :

D0D2E8B5259D421...

M. Amiriade Maulida

Directeur général

DocuSigned by:

8294D8257A54474...